



REMISE A NIVEAU DES PROFESSIONNEL.L.E.S AIDE-SOIGNANT

Activités professionnelles AS en lien avec l'arrêté du 10.06.2021 relatif à la formation conduisant au DEAS

Objectifs et compétences visées

- Prendre connaissance et s'approprier le nouveau cadre réglementaire permettant la réalisation par l'aide-soignant de soins en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier.ère.
- Actualiser ses connaissances, faire évoluer ses pratiques et compétences professionnelles en vue d'adapter son accompagnement au plus près des besoins de la personne soignée et de sa famille.
Expérimenter de nouvelles activités professionnelles.

Missions de la profession

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Programme

Jour 1 :

- Réglementation en lien avec le référentiel d'activités et le référentiel de compétences
- Notion de soins en situation aiguë et soins courants
- Pharmacologie et circuit du médicament
- Paramètres vitaux
- Oxygénothérapie
- Rôle de l'aide-soignant dans l'aspiration endo-trachéale
- Traçabilité et transcription

Jour 2 :

- Rôle de l'aide-soignant dans les soins liés aux dispositifs médicaux et appareillages
 - Soins d'entérostomies cicatrisés
 - Prélèvements non-stériles
- Le diabète et la glycémie capillaire
- Rôle de l'aide-soignant dans l'éducation du patient

INFOS PRATIQUES



Publics concernés et prérequis :
DEAS antérieur à 2021



Formation à :
Inter : Lyon
Intra : Sur site à la demande
8 participant.e.s maximum par groupe



Programme :
2 jours consécutifs
14 heures

Calendrier et Tarifs à la demande



Financement :
De 180€ à 210€ par journée

Formation non diplômante, non certifiante, non éligible au CPF

Contactez nos équipes pour plus d'informations

Evaluation

- Auto-évaluation à compléter par chaque participant.e en début et fin de formation (attentes et objectifs de la formation)
- Attestation de formation et de validation des objectifs remise à l'issue de la formation

Méthodes et outils pédagogiques

Pédagogie alternant apports théoriques et mises en situation :

- Théorie 50% - Travaux pratiques 50 %
- Mise à disposition de fiches pratiques et de documentation

Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription à compléter sur
www.ocellia.fr

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

A Lyon : Service Formation Continue au
04 78 64 24 09
formation-continue.lyon@ocellia.fr



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr